

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230523_042/308
	Du 23 MAI 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 22 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 5 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> Projet de travaux sur le RD 103, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG)- lancement des études	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Mme MAZAY Isabelle qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme LAPIERRE Catherine qui avait donné procuration à Mme GIMENO Sophie ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. ROUQUIER Bruno</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur Christian ANDRE, rapporteur,

Expose le projet envisagé pour les travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Projet : D103 - Route de Clarensac - Dissimulation des réseaux sec - Coordination réseaux humides & Voirie
N° opération : 22-143

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 22-143-DIS : 206 400,00 € TTC, soit 2 270,40 € TTC d'études
- Eclairage public 22-143-EPC : 104 400,00 € TTC, soit 1 044,00 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 22-143-TEL : 61 200,00 € TTC, soit 489,60 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'études seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE : l'exposé de Monsieur Christian ANDRÉ

PREND ACTE du projet de travaux et de son évaluation approximative, comme précisée dans les états financiers prévisionnels ci-annexés.

APPROUVE le lancement des études nécessaires à la définition du projet,

S'ENGAGE en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :

- Electricité 22-143-DIS : 2 270,40 € TTC
- Eclairage public 22-143-EPC : 1 044,00 € TTC
- Génie civil Télécom 22-143-TEL : 489,60 € TTC

AUTORISE le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut, l' élu délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, - 6 JUIN 2023

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet : <https://www.telerecours.fr>